

Renouvellement de titre de séjour étudiant

Par **Alchikk**, le **01/09/2024** à **16:04**

Bonjour maître,

Je suis étudiante étrangère à l'université qui n'a pas validé les deux premières années en L1, puis-je me réinscrire à l'université pour la 3^{ème} fois en changeant de spécialité (je réfléchis actuellement à une formation professionnelle)

Sachant que j'ai 30 ans, est-ce que cela me posera un problème lors de ma demande de renouvellement de carte de séjour et merci d'avance.

Bien cordialement.

Par **vongola**, le **01/09/2024** à **21:01**

Bonjour,

Pour la partie titre de séjour je ne peux malheureusement vous répondre. En revanche pour la réinscription à l'université vous pouvez vous diriger vers votre scolarité. Les règles peuvent varier d'une université à une autre.

Par **Lorella**, le **02/09/2024** à **12:17**

Bonjour,

Je ne connais pas non plus le droit pour le renouvellement de la carte de séjour.

C'est plus simple quand l'étudiant passe au niveau supérieur, mais si redoublement x fois, cela peut poser problème quant au caractère sérieux des études. On vous questionnera j'imagine, sur votre assiduité aux cours, vos résultats d'examens, des explications.

Un article ici rédigé par un avocat

<https://bochnakian-bruno-avocat.fr/votre-besoin/papiers-titres-de-sejour/ne-pas-perdre-mon-titre-de-sejour/garder-titre-de-sejour-si-je-redouble-dans-les-etudes/>